

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 5 mai 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 30 avril 2025

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Membres présents: 18	Geneviève, adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 1	et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
Absent(s): 0	HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
	KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline,
	MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas,
	SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Quorum: 10	Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
	Yannick),
	Absent(s) non excusé(s) : /
	Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/05/05 – 08 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS « LES POTERIES EXPLORATION » A SOUFFLENHEIM

Comme déjà évoqué lors des séances du Conseil municipal du 10 mars et du 14 avril 2025, le Maire fait part du projet de forage exploratoire porté par Lithium de France sur la friche de la scierie Maechler à Soufflenheim à proximité des habitations.

Une demande d'autorisation environnementale intitulée « Les Poteries Exploration » a été déposée et fait l'objet d'une enquête publique.

La consultation de la population est ouverte du mercredi 5 mars 2025 à 00h00 au Mercredi 11 juin 2025 à 23h59. Le dossier et le registre dématérialisé sont consultables en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6043/>

Dans ce cadre, une première réunion publique a eu lieu au Céram le vendredi 14 mars 2025 à 19h. 500 personnes y ont participé et ont très majoritairement exprimé leur opposition au projet. Une prochaine réunion organisée par le commissaire enquêteur est prévue le mardi 3 juin 2025 à 19h.

Le projet de forage porté par Lithium de France se situe dans la Zone d'Activités de Soufflenheim, sur le terrain de la friche Maechler, entre le futur parc photovoltaïque et une rangée de locaux artisanaux et industriels prévue le long de la route départementale 138. Le forage serait implanté à moins de 100 m des habitations.

Le forage consiste en un seul puits qui descend verticalement jusqu'à 2 900 m pour atteindre le Trias inférieur et le socle granitique. La réalisation du forage dure 3-4 mois. Son étanchéité est assurée par cimentation. 7 capteurs de sismicité sont implantés dans les environs du site. L'objectif est de collecter un ensemble de données permettant de vérifier la nature du sous-sol et la présence d'une ressource en chaleur et de lithium.

L'acquisition de ces données se fait sur une période d'environ 12 mois.
En fonction des résultats de ce puits d'exploration, la plateforme de chantier et le puits pourront être maintenus. La réalisation d'un second forage serait étudiée et soumise aux autorités dans le cadre d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers.

Le Maire, même si la Commune de Roeschwoog n'est pas officiellement saisie pour émettre un avis concernant le forage géothermique, propose au Conseil municipal de faire part de sa position par le versement d'une motion au dossier d'enquête publique.

Entendu l'exposé du Maire

Vu le dossier d'enquête publique

Vu les précédentes délibérations du conseil municipal concernant les permis de recherche lithium d'« Outre Forêt » en date du 12 octobre 2020, « Les Poteries » en date du 11 juillet 2022, « Les Poteries minérales » en date du 10 juin 2024 et « Delta de la Sauer » en date du 12 août 2024

Vu l'avis défavorable du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Rhénan du 24 mars 2025

Considérant l'avis défavorable du Conseil municipal de Soufflenheim du 20 mars 2025

Considérant l'avis défavorable du Conseil municipal de Neuhaeusel du 31 mars 2025

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

EMET un AVIS DEFAVORABLE sur le projet tel qu'il est présenté dans le cadre de la demande d'Autorisation Environnementale d'Ouverture de Travaux Miniers « Les Poteries Exploration » pour les raisons suivantes :

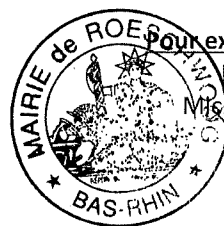
- la commune de Roeschwoog est la seule commune ayant marqué son opposition au Permis de recherche exclusif « Les Poteries » par délibération du 11 juillet 2022 car l'Etat, dont le passif en la matière est important en Alsace (Pechelbronn, Stocamine, Fonroche) présente une inquiétante incapacité à contrôler correctement les porteurs de projet privés et à assurer une indemnisation correcte et diligente des particuliers en cas de dégâts provoqués par les séismes induits par les forages. Le dossier du nouveau projet montre que les exigences de l'Etat ont évolué depuis le drame Fonroche à Reichstett, mais elles ne sont toujours pas satisfaisantes. Le contrôle de la pression injectée reste aux mains du porteur de projet. Il n'y a pas d'obligation pour le porteur de projet de déposer un fonds de garantie et toujours pas de procédures administratives d'indemnisation simplifiées en cas de sinistres sur les immeubles en raison d'une sismicité induite.
- la société Lithium de France n'a pas généré la confiance à Roeschwoog. Sa campagne de relevé de données par camions vibrateurs dépassait d'un kilomètre les limites du permis de recherche et la pose des capteurs s'est faite sans consultation des propriétaires, deux raisons pour lesquelles le Conseil municipal dans sa délibération du 10 juin 2024 a refusé la collecte des données sur le ban communal non compris dans le périmètre du permis exclusif de recherche
- la localisation du projet de forage à proximité immédiate des habitations de Soufflenheim, le manque de réponses face aux nombreuses interrogations sur les intérêts du projet et la protection des habitants à proximité, la communication défailante de Lithium de France, ne génèrent pas non plus la confiance pour un projet à risque.

Date de publication:

19 JUIN 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

19 JUIN 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM